

il y a à remplir p^r faire transf^r à ses frais
du corps de son fils. (B.C.)

S.E. 1726 le 1.5.23 à M^r De Broch. transm. question-
naires à compléter et renvoyer avec permis
d'inhumation p^r ex^h et transf^r à ses frais.

M^r De Broch le 11.5.23 env. question^{res} (B.E.)

S.E. 1830 le 12.5.23 à M^r De Broch. Autorise ex^h.

S^r III n° 3410 du 23-8-23 env. fiche de Mut,
n° 3689 et P.V. d'ex^h: en double n° 92. (B.C.)

S^r III du ? env. G.R. au nom de Detroch